

Document d'information *La vie en brun*

LA CAMPAGNE
POUR LES MUNICIPALITÉS
LA VIE EN BRUN



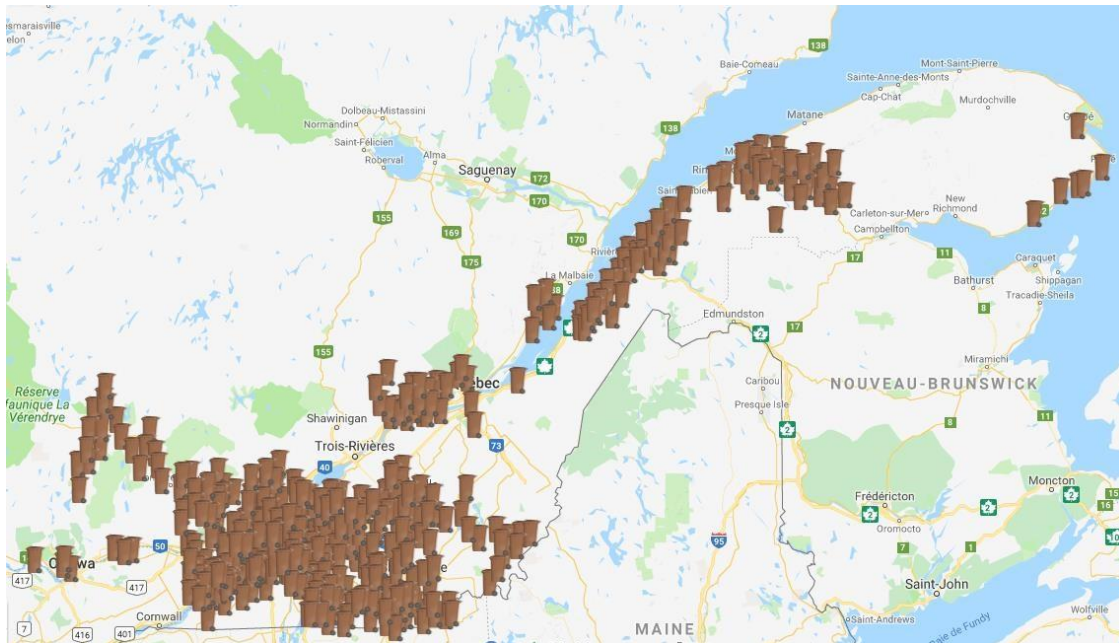
Table des matières

INTRODUCTION.....	4
(H1) Pourquoi les bacs bruns?	4
(H2) Enjeux environnementaux	5
(H2) Enjeux économiques et sociaux	5
(H2) Objectifs gouvernementaux	6
(H2) Le compost, l'or brun du jardinier	6
(H2) Pourquoi utiliser un bac brun si je fais déjà du compostage domestique?	7
(H1) Où vont les matières une fois collectées?	7
(H2) Distribution de compost.....	8
(H1) Calendrier de collectes.....	8
(H2) Dépôt du bac brun en bordure de rue.....	8
(H2) Collectes du bac brun.....	8
(H2) Collectes des bacs de matières recyclables et de déchets.....	8
(H1) Distribution des bacs bruns et des mini-bacs de cuisine.....	9
(H2) Matériel inclus avec votre bac.....	9
(H2) Nouveaux arrivants (propriétaires ou locataires)	9
(H2) Multilogements	9
(H2) Commerces et industries	9
(H2) Réparation de bacs brisés.....	10
(H1) Matières acceptées.....	10
(H2) Liste des matières acceptées et refusées	11
(H2) En résumé, qu'est-ce que ça mange un bac brun?	11
(H1) Trucs et astuces.....	15
(H2) Pour se rappeler ce qui va dans le bac	17
(H2) Pour emballer les matières	17
(H2) Pour congeler les matières animales.....	17
(H2) Pour éviter les odeurs, mouches et vers blancs dans votre bac brun.....	18

(H2) Pour éviter que les matières gelées restent prises au fond du bac en hiver	18
(H2) Pour éviter la présence d'animaux.....	18
(H2) Pour éviter les odeurs et les mouches à fruits dans la cuisine	19
(H2) Pour faciliter le nettoyage du bac roulant	19
(H2) Le bac brun, le complément parfait de votre composteur domestique.....	19
(H1) Foire aux questions.....	21
(H2) Est-ce que les commerces peuvent aussi avoir et utiliser le bac brun?	21
(H2) Qui est propriétaire du bac?.....	21
(H2) Que faire en cas de bris de mon bac roulant?	21
(H2) Je fais déjà du compostage domestique, pourquoi aurais-je besoin d'un bac brun?	21
(H2) Comment éviter les mouches et les odeurs dans mon bac roulant et dans la cuisine?	22
(H2) Que faire avec le bac lors d'un déménagement?.....	22
(H2) Ou puis-je me procurer des sacs en papier brun ?.....	22
(H2) Pourquoi les sacs de plastique ou compostables ne sont-ils pas acceptés dans le bac brun?	22
(H2) Que faire quand je pars en vacances?	22
(H2) Que fait-on avec les matières collectées?	23
(H2) Autres questions?	23

INTRODUCTION

À l'instar de plusieurs autres villes du Québec, la municipalité de Landrienne s'est fièrement engagée en 2019 dans la collecte des matières organiques.



Voici la carte des municipalités offrant la collecte des résidus organiques alimentaires et des lieux de traitement des matières organiques.

L'objectif ultime : que toute matière résiduelle organique soit transformée en riche compost et retournée au sol, plutôt qu'enfouie et perdue.

Contribuez, vous aussi, à mettre fin au gaspillage de cette ressource en participant à la collecte des matières organiques et voyez *La vie en brun!*

(H1) Pourquoi les bacs bruns?

C'est simple : pour réduire les déchets envoyés dans les sites d'enfouissement, fabriquer un amendement de sol (compost) et diminuer les gaz à effet de serre (GES). Bref, les raisons de prendre le « virage brun » sont multiples.

Certes, cela implique un léger changement dans vos habitudes, mais vous verrez que ce n'est vraiment pas si compliqué!

(H2) Enjeux environnementaux

Selon RECYC-QUÉBEC, plus de la moitié de notre poubelle à la maison est constituée de matières organiques (résidus de jardin, restes de table, etc.), soit 162 kg par personne par année (source : RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec, [Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013](#)).

Un des principaux enjeux vient du fait que lorsque les matières organiques se retrouvent dans un site d'enfouissement, elles se décomposent sans oxygène et produisent du méthane, un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO₂. L'impact est notable et ce, malgré une proportion très variable de captage des biogaz dans certains lieux d'enfouissement au Québec.

Toutefois, lorsque les matières organiques sont récupérées et compostées, leur retour au sol permet d'en augmenter la fertilité et la capacité de rétention d'eau et de réduire le besoin d'utiliser des engrais chimiques. Tout ça en plus d'éviter la production de méthane!

Selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), l'enfouissement des matières organiques était majoritairement responsable des 4,9 Mt éq. CO₂ générées par les activités d'élimination des déchets au Québec (source : MELCC, [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre](#)).

(H2) Enjeux économiques et sociaux

Recycler les matières organiques est avantageux aussi sur les plans économique et social pour les municipalités, notamment dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

En résumé, pour la municipalité, ce programme fait en sorte que moins nous jetons, plus nous recevons d'argent. Les montants que nous recevons sont réinvestis dans la mise en œuvre des mesures prévues dans notre plan de gestion des matières résiduelles, dont la collecte des matières organiques.

Saviez-vous que, au Canada, 63 % des résidus alimentaires que nous jetons auraient pu être mangés? C'est l'équivalent de 1 100 \$ par année pour un ménage moyen. C'est toujours mieux de manger les aliments qu'on achète que de les mettre dans le bac brun, pour l'environnement et pour le portefeuille!

Saviez-vous que le compostage crée deux fois plus d'emplois que l'enfouissement pour la même quantité de matières gérées? En effet, une étude américaine démontre que

l'enfouissement des déchets ne crée en moyenne que 2,1 emplois par 10 000 tonnes, alors que le compostage permet la création d'environ 4,1 emplois par 10 000 tonnes (source : Institute for Local Self-Reliance, 2013).

Le recyclage des matières organiques permet en effet de créer davantage d'emplois locaux que l'élimination, voilà une autre bonne raison de voir *La vie en brun!*

(H2) Objectifs gouvernementaux

La gestion des matières organiques fait partie des objectifs gouvernementaux en matière d'environnement.

En effet, la [Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#) est une politique gouvernementale qui fixe les objectifs de récupération à atteindre notamment pour les matières organiques et la réduction des déchets. Plus précisément, pour les matières organiques comme les feuilles et les résidus alimentaires, cela se traduit par leur récupération et leur mise en valeur par compostage ou biométhanisation, puis leur retour au sol.

Pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique, la MRC d'Abitibi a adopté un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), tel que prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement. Notre PGMR a comme objectif d'atteindre un taux de valorisation de 60 % des matières organiques résidentielles et ICI (institution, commerces et industries) d'ici la fin 2020. La mise en place rapide d'infrastructures de compostage, la collecte résidentielle ainsi que la participation des ICI à la phase 2 de la collecte seront nécessaires afin que le taux de valorisation atteigne son plein déploiement avant la fin de 2020.

(H2) Le compost, l'or brun du jardinier

Composter les matières organiques est une solution simple et naturelle qui consiste à retourner vos matières organiques à la terre.

Nos résidus de table et de jardin, tout comme nos feuilles mortes, petites branches et rognures de gazon, sont de véritables ressources qui, une fois compostées, se transforment en un produit brun foncé qui a l'odeur et l'apparence d'un terreau et qui est excellent pour les fleurs dans nos platebandes et jardins.

Le compost, souvent surnommé « l'or brun du jardinier », amène de nombreux avantages: il améliore la texture du sol, ce qui favorise le drainage de l'eau de pluie, l'aération du sol

et la croissance des plantes. En plus, le compost offre un apport prolongé d'éléments nutritifs pour les plantes et peut servir de barrière aux indésirables, comme des petits insectes nuisibles ou certaines maladies.

(H2) Pourquoi utiliser un bac brun si je fais déjà du compostage domestique?

Il faut voir le bac brun comme un complément au compostage domestique puisqu'il permet de récupérer des matières qui ne vont pas dans votre compostière.

En effet, prenons l'exemple des résidus de source animale. Ceux-ci ne peuvent être déposés dans votre composteur domestique puisqu'ils attirent la vermine et peuvent contenir des pathogènes néfastes pour la santé humaine, tels que la salmonelle et l'E.Coli.

Par contre, ils peuvent aller dans le bac brun. Pourquoi? Parce que les matières organiques collectées par le biais de votre bac brun seront par la suite compostées de manière industrielle, ce qui permet d'atteindre des températures suffisantes pour détruire ces pathogènes.

Le bac brun est aussi un bon allié si vous produisez des matières organiques en trop grandes quantités pour votre composteur domestique. Pensons aux surplus de feuilles à l'automne ou à l'épluchette annuelle de maïs! De plus, le bac brun peut assurément vous faciliter la vie en hiver. En effet, le bac brun sera probablement plus accessible que le composteur au fond de votre terrain durant la saison froide.

(H1) Où vont les matières une fois collectées?

Une fois qu'elles ont été collectées en bordure de rue, la totalité des matières organiques est ensuite transportée au site de traitement situé à Landrienne.

Sur ce site de compostage sera érigé un garage abritant deux composteurs ainsi qu'un mélangeur agricole. Les matières organiques et le structurant (sciure de bois, carton, etc.) seront mélangés dans ce mélangeur pour ensuite être versés dans les composteurs. Au bout de 53 jours, nous aurons un compost pratiquement mature. Des analyses seront ensuite faites pour évaluer la qualité de ce compost.

(H2) Distribution de compost

Rappelons que le compost que nous produirons sera industriel. Il ne nous permettra pas de l'utiliser pour la culture de produits comestibles, seulement pour les plantes, les fleurs et le terrassement.

Pour les premières années, le compost produit sera pour usage municipal seulement, le temps que la qualité et la quantité nous permettent d'en faire la distribution à la population.

(H1) Calendrier de collectes

À venir. Consultez notre site Web et l'Info-Landrienne dans les prochaines semaines.

(H2) Dépôt du bac brun en bordure de rue

- Nous vous conseillons de mettre votre bac brun à la rue la veille de la journée de collecte.
- Les roues doivent être orientées vers la rue. Cette habitude simple fait en sorte de faciliter la manutention par l'éboueur.
- Mettre votre bac brun à environ 1 mètre de la limite du pavage ou de l'extrémité du banc de neige en hiver.

(H2) Collectes du bac brun

- Le jour de collecte selon le secteur (information à venir)
- Le bac brun sera collecté à chaque semaine
- Le calendrier des collectes se retrouvera sur le site web et sur la page Facebook *Municipalité de Landrienne*. Il sera également publié dans L'Info-Landrienne.

(H2) Collectes des bacs de matières recyclables et de déchets

À venir. Consultez notre site Web, notre page Facebook et l'Info-Landrienne dans les prochaines semaines.

(H1) Distribution des bacs bruns et des mini-bacs de cuisine

(H2) Matériel inclus avec votre bac

Chaque résidence recevra un bac brun en octobre ou novembre 2019.

À la réception de votre bac lors des séances d'informations, vous recevrez un mini-bac de cuisine ainsi qu'un dépliant comprenant des trucs et conseils afin de bien composter. Vous recevrez aussi un aide-mémoire que vous pourrez coller directement sur votre mini-bac.

(H2) Nouveaux arrivants (propriétaires ou locataires)

Lorsque vous emménagez dans une résidence qui ne vient pas d'être construite, assurez-vous d'avoir en votre possession les 3 bacs roulants (matières recyclables, matières organiques et déchets). Si ce n'est pas le cas, vous pouvez valider auprès de votre municipalité ou vous pouvez vous en procurer chez un commerçant (Canadian tire, Rona, Matériaux 3+2).

Les mini-bacs de cuisine sont en vente au Canadian tire.

(H2) Multilogements

Si vous habitez dans un multilogements, vous devez communiquer avec votre propriétaire pour qu'il vous procure un bac brun. Il n'est pas nécessaire d'avoir un bac par unité de logement puisque celui-ci est ramassé de façon régulière.

(H2) Commerces et industries

Nous avons prévu une phase 2 du projet qui consistera à accompagner, informer et aider les propriétaires de commerce et d'industrie à implanter la collecte des matières organiques dans leurs locaux. Nous vous accompagnerons dans toutes les démarches afin que la collecte soit une réussite pour tous. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre municipalité pour plus d'informations.

(H2) Réparation de bacs brisés

Les bacs, peu importe leur couleur (bleu, brun ou vert) vous appartiennent. Par conséquent, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre bac est utilisable en tout temps. Si une pièce brise, vous devez la remplacer. Si le bris est fait lors de la collecte, la municipalité assumera bien sûr ses responsabilités et remettra votre bac fonctionnel.

(H1) Matières acceptées

Vous trouverez ici toute l'information nécessaire pour effectuer adéquatement le tri de vos matières organiques.

Pour vous aider dans ce tri et faciliter cette nouvelle pratique au sein de votre domicile, consultez la section *Trucs et astuces*.

Vous verrez rapidement qu'avec un brin de volonté et un peu d'adaptation, la gestion des matières organiques n'est pas compliquée du tout!

Aide-mémoire

VOYEZ LA VIE
EN BRUN!



3 règles simples :

Ça se mange

(ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)

C'est en papier ou en carton

(propre ou souillé, non ciré)

C'est un résidu de jardin

(sauf les branches)

(H2) Liste des matières acceptées et refusées

Pour une plus grande facilité d'utilisation, nous vous avons préparé un aide-mémoire sous forme d'auto-collant à apposer sur le mini-bac de cuisine. Il répondra à la majeure partie de vos questionnements. Les matières sont acceptées en vrac, emballées dans du papier journal (ou de circulaire) ou dans des sacs de papier.

Aide-mémoire

VOYEZ LA VIE EN BRUN!

3 règles simples:

Ça se mange (ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)	C'est en papier ou en carton (propre ou souillé, non ciré)	C'est un résidu de jardin (sauf les branches)
---	--	---

Matières acceptées

RÉSIDUS ALIMENTAIRES
Nourriture (cuite ou crue, fraîche ou avariée, incluant les sauces), viandes, os, poissons, produits laitiers, fruits de mer et carapaces*, café (marc et filtre), sachets de thé, pâtisseries et sucreries.

RÉSIDUS VERTS*
Feuilles mortes, gazon, résidus de jardin, brindilles de moins de 30 cm de long et 12 mm de diamètre.

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS
Boîtes de pizza et autres (non cirées, sans plastique ou broches), papiers-mouchoirs, essuie-tout (sans produits chimiques) et vaisselle en carton.

AUTRES MATIÈRES
Cendres froides*, cheveux et poils, cure-dents en bois.

Matières refusées
TOUT SAC DE PLASTIQUE, BIODÉGRADABLE OU COMPOSTABLE
Couches et produits d'hygiène féminine, médicaments, poussière, charpies de sècheuse, sacs d'aspirateurs et leur contenu, animaux morts, cartons cirés, cure-oreilles, soie dentaire, chandelles, verre, plastique, métal, branches, roches, gravier, béton, asphalte, bois traité, coquillages, vaisselle et ustensiles en plastique compostables.



*Référez-vous au document d'informations *La vie en brun*, disponible au bureau municipal ou sur le site web des municipalités participantes.



Pour un guide de tri global de toutes les matières (bacs vert, bleu, brun, écocentres, etc.), consultez *Le Bottin vert* de la MRC (bottinvert.mrcabitibi.qc.ca).

(H2) En résumé, qu'est-ce que ça mange un bac brun?

Le bac brun accepte toute nourriture, crue ou cuite, fraîche ou avariée, incluant fruits et légumes, viandes, sauces, produits laitiers, poissons et fruits de mer. Votre bac accepte aussi le papier et le carton, souillés ou non, ainsi que les papiers-mouchoirs et essuie-tout qui n'ont pas été en contact avec un produit chimique (produit nettoyant, huile à moteur, peinture, etc.).

De plus, une certaine proportion des feuilles et résidus verts pourra désormais être acheminée au centre de compostage via le bac brun.

Voici une liste de précisions sur certaines matières acceptées ou refusées

- Plastique compostable (sacs ou vaisselle/emballages)
 - Plastique traditionnel, biodégradable ou oxodégradable (sacs ou vaisselle/emballages)
 - Couches
 - Carcasses de homard et de crabe
 - Coquillages de mollusques (huîtres, moules, palourdes)
 - Os
 - Verre
 - Mégots de cigarette
 - Gomme à mâcher
 - Poussière
 - Charpies (mousses) de sècheuse
 - Tissus (textiles)
 - Grosses branches et retailles de bois de construction
 - Résidus verts
 - Cendres
 - Huiles et graisses de cuisson
 - Résidus domestiques et dangereux
 - Terre, roches, sable, gravier
-
- **Sacs de plastique compostables (même certifiés)** : Les sacs de plastique compostables, même certifiés, sont refusés au site de traitement et par conséquent dans le bac brun. D'abord, ce type de sac se décompose dans un contexte très particulier de compostage autre que le nôtre. Aussi, certains pourraient s'y méprendre car il existe une grande variété de sacs dits biodégradables ou oxo-biodégradables qui contiennent du plastique et nous ne voudrions pas risquer de contaminer notre compost. Pour toutes ces raisons, seuls les sacs en papier sans doublure ou munis d'une pellicule cellulosique sont acceptés.
 - **Vaisselle et emballages de plastique compostables (même certifiés)** : La vaisselle et les emballages de plastique compostables sont refusés au site de traitement et par conséquent dans le bac brun. Par contre, la vaisselle et les emballages faits de

carton sont acceptés (à l'exception du papier parchemin et du papier ciré). Les items en plastique compostables doivent être déposés à la poubelle pour éviter de contaminer les matières recyclables et les matières organiques.

- **Plastiques traditionnels, ou dits biodégradables ou oxodégradables (sacs ou vaisselle/emballages) :** Ces types de plastiques sont interdits dans le bac brun puisqu'ils contaminent le produit fini. Attention : certaines allégations environnementales sur les sacs peuvent être trompeuses! Par exemple, les plastiques étiquetés oxobiodégradables, biodégradables ou dégradables sont en réalité formés de plastique traditionnel qui se dégrade en microparticules et ne sont pas compostables. Les items en plastique biodégradable ou oxodégradable doivent être déposés à la poubelle pour éviter de contaminer les matières recyclables ou les matières organiques. Les contenants et emballages en plastique traditionnel (#1, #2, #3, #4, #5 et #7) peuvent être déposés dans le bac de récupération des matières recyclables.
- **Couches jetables (biodégradables ou non) :** Les couches jetables vont à la poubelle. Si vous avez des problèmes d'odeur dans votre poubelle, jetez le contenu « solide » des couches dans les toilettes avant de les mettre aux ordures ménagères.
- **Carcasses de homard et de crabe :** Vous pouvez les déposer dans votre bac brun. Attention, cette matière est très odorante! Congelez vos carcasses pour les déposer dans le bac juste avant la collecte et enveloppez-les dans du papier journal pour éviter de souiller votre bac.
- **Coquillages de mollusques (huîtres, moules, palourdes) :** Les coquillages sont très durs et ne se compostent pas. Déposez-les à la poubelle.
- **Os :** Vous pouvez déposer vos os de poulet et arêtes de poisson sans problème dans votre bac brun. Toutefois, les gros os de bœuf sont très durs et ne se compostent pas. Déposez-les à la poubelle.
- **Verre :** Bien qu'il semble évident pour tous que le verre, peu importe sa forme, ne va pas dans le bac brun, le verre s'avère être le contaminant le plus problématique dans les centres de compostage puisqu'il est quasi impossible d'en retirer les petits fragments du compost mature.
- **Mégots de cigarette :** Les filtres des mégots ne sont pas compostables et donc ne vont pas au bac brun. Souhaiteriez-vous alimenter vos magnifiques rosiers de tous ces produits chimiques?

- **Gomme à mâcher** : La base de la plupart des gommes à mâcher est synthétique (élastomères, émulsifiants, cire, plastifiants et polyéthylène). Ces matières ne sont pas compostables, c'est pourquoi la gomme doit être jetée à la poubelle après avoir été mâchée.
- **Poussière** : Des contaminants pour le compost pourraient se cacher dans la poussière. Par mesure de précaution, cette matière doit être déposée à la poubelle.
- **Charpies (mousse) de sècheuse** : Les charpies sont constituées de petites fibres provenant des vêtements et literies que nous faisons sécher. Comme plusieurs de ces items contiennent des fibres synthétiques (ex. : polyester, rayonne, spandex, etc.), les charpies doivent être déposées à la poubelle.
- **Tissus (textiles)** : Les textiles de nos vêtements et literies contiennent souvent des fibres synthétiques (ex. : polyester, rayonne, spandex, etc.). Si votre matière est en bon état, vous pouvez vous en départir auprès d'un organisme, dans une boîte de dons ou à l'écocentre. Si c'est en mauvais état, vous pouvez tenter de la réutiliser comme guenille.
- **Grosses branches et retailles de bois de construction** : Les branches d'arbre de plus de [12 mm] de diamètre et les retailles de bois de construction sont trop grosses pour être compostées. Vous pouvez cependant les déposer à l'écocentre. Ces matières sont aussi acceptées lors des collectes spéciales de résidus de construction. Les petites brindilles, les bâtonnets à café ou à brochette, les baguettes en bois (pour mets chinois ou sushis) et les bâtons de « popsicle » peuvent être déposés dans le bac brun.
- **Résidus verts** : les résidus verts sont acceptés dans le bac brun. Par contre, il ne faut pas en mettre une trop grande quantité. Vous pouvez en mettre et alterner avec d'autres matières organiques afin d'équilibrer le contenu du bac.

Nous vous encourageons toutefois à pratiquer l'herbicyclage¹ et le déchiquetage des feuilles mortes (feuillicyclage²). La nature a déjà développé un système de recyclage hautement performant pour ces matières, laissons-les donc sur place plutôt que de les ramasser et ensuite payer pour leur transport et leur traitement!

¹ L'herbicyclage est une technique très simple et pratique qui consiste à laisser les rognures de gazon sur la pelouse après la tonte.

² Le feuillicyclage consiste à tondre vos feuilles mortes qui sont tombées sur votre terrain.

Vos pelouses et platebandes vous remercieront pour cet apport en matière organique.

- **Cendres** : ATTENTION! Les cendres (dépourvues de résidus chimiques) doivent être FROIDES avant d'être déposées dans le bac brun! Les cendres peuvent rester chaudes pendant sept jours. Entreposez-les dans un contenant métallique à l'extérieur AVANT de les transvider dans le bac brun. Les cendres (dépourvues de résidus chimiques) peuvent aussi être épandues en petite quantité directement sur votre terrain et près des arbres pour un apport intéressant en potassium.
- **Huiles et graisses de cuisson** : Vous pouvez mettre une petite quantité d'huile dans votre bac brun, comme un reste de salade avec de la vinaigrette. En grande quantité (comme lors du nettoyage de votre friteuse), mettez plutôt l'huile dans un contenant hermétique avant de le jeter dans vos ordures. Il est interdit de jeter cette matière dans la toilette ou l'évier, puisqu'elle est susceptible de bloquer ou d'obstruer le réseau d'égouts.
- **Résidus domestiques dangereux** : les résidus domestiques dangereux, comme les huiles et graisses non végétales, piles (rechargeables ou non) et la peinture, doivent être apportés à l'écocentre. Ces résidus sont refusés dans la collecte des matières organiques, des matières recyclables et des déchets.
- **Terre, roches, sable, gravier** : Ces matières sont lourdes et ne sont pas compostables. C'est pourquoi, à l'exception de petites quantités de terre provenant de vos plantes intérieures ou de votre jardin, elles sont refusées dans le bac brun. Apportez-les plutôt à l'écocentre.

(H1) Trucs et astuces

Il n'existe pas de façon uniformisée pour utiliser son bac brun. Chacun trouve sa façon selon ses résidus, sa volonté, ses habitudes de vie, l'espace disponible ou encore la capacité du ménage à gérer ses matières ainsi qu'à s'adapter à la nouveauté.

La présente section se veut un guide pour vous aider à trouver VOTRE méthode ou à l'adapter selon vos expériences pour tirer le maximum de la collecte des matières organiques.

TRUCS 101 POUR VOTRE BAC BRUN



CONGELER LES MATIÈRES ANIMALES

- Entreposez les résidus de viande, de poisson et de produits laitiers (au congélateur ou au réfrigérateur) dans un contenant de crème glacée ou de margarine, par exemple.
- Pas de place au congélateur ? Utilisez du papier journal pour envelopper vos résidus de viande ou autres matières humides et potentiellement odorantes. Au besoin, optez pour des sacs de papier pour déposer vos matières dans le bac.

GARDER LE BAC BRUN PROPRE

- Déposez quelques couches de papier journal ou de carton dans le fond du bac pour absorber les liquides.
- Placez correctement le bac à la rue, les roues du côté de la route.
- Évitez d'y mettre des liquides.

ÉVITER LES ODEURS, MOUCHES ET VERS BLANCS

- Mettez votre bac brun en bordure de rue à chaque collecte, même s'il contient peu de matières.
- Entreposez le bac à l'ombre, si possible. Saupoudrez un peu de bicarbonate de soude, au besoin.
- Nettoyez régulièrement votre bac à grande eau avec un peu de vinaigre, de bicarbonate de soude ou de savon (évitez d'utiliser de l'eau de Javel).

ÉLOIGNER LES ANIMAUX

- Appliquez un peu d'onguent pour la toux (comme du Vicks VapoRub®) autour des trous d'aération de votre bac brun et sur le rebord du couvercle.
- Bloquez l'ouverture à l'aide d'une sangle élastique, mais n'oubliez pas de l'enlever le jour de la collecte !

DÉPOSER DANS LE BAC OU NON ?

- **N'OUBLIEZ PAS** : aucun sac de plastique (même compostable ou biodégradable) n'est accepté dans la collecte.
- Vous n'êtes pas certain de ce que vous pouvez mettre ou non dans votre bac brun ? Consultez le site Web de la municipalité ou LE **BOTTIN VERT** de la MRC Abitibi pour le savoir !

(H2) Pour se rappeler ce qui va dans le bac

Un truc facile, rappelez-vous de ces trois règles simples :

1. Ça se mange (ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)
2. C'est en papier ou en carton
3. C'est un résidu de jardin

Alors ça va dans le bac brun! Ce n'est pas plus compliqué que ça.

3 règles simples :

Ça se mange

(ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)

C'est en papier ou en carton

(propre ou souillé, non ciré)

C'est un résidu de jardin

(sauf les branches)

(H2) Pour emballer les matières

- Il n'est pas nécessaire d'emballer les matières avant de les mettre dans le bac roulant. Tout peut y être déposé en vrac, directement de votre mini-bac de cuisine. Toutefois, dans ce cas, vous devrez laver plus fréquemment vos deux bacs.
- Les épluchures de fruits et légumes, le pain, le café et les autres matières qui ne dégagent pas de mauvaises odeurs rapidement peuvent être accumulés quelques jours sans inconvénient sous le comptoir dans votre mini-bac de cuisine. N'oubliez pas de le vider régulièrement dans votre bac brun, particulièrement en été.
- Rappelez-vous que les sacs de plastique, même compostables, ne sont pas permis dans votre bac.
- Si vous le voulez, vous pouvez vous fabriquer un cornet en origami à partir de journaux afin que vous puissiez mettre dans votre bac de comptoir pour y déposer vos matières organiques.

Vidéo pour les étapes de conception du sac en origami : <https://youtu.be/-jZBdip55Kc>

(H2) Pour congeler les matières animales

- Entrez les résidus de viande, de poisson et de produits laitiers (au congélateur ou au réfrigérateur) dans un contenant de crème glacée ou de margarine, par exemple, entre les collectes. Ensuite, transvidez-le dans votre bac brun juste avant la collecte et le tour est joué!

- Pas de place au congélateur? Utilisez du papier journal pour envelopper vos résidus de viande ou autres matières humides et potentiellement odorantes. Au besoin, optez pour des sacs de papier pour déposer vos matières dans le bac.
- Vous pouvez également conserver les résidus plus odorants au réfrigérateur si vous manquez d'espace dans votre congélateur, pour un résultat relativement équivalent.

(H2) Pour éviter les odeurs, mouches et vers blancs dans votre bac brun

- Mettez votre bac brun en bordure de rue à chaque collecte, même s'il contient peu de matières, surtout en période estivale.
- Entreposez le bac à l'ombre, si possible. Saupoudrez un peu de bicarbonate de soude, au besoin.
- Évitez d'y mettre des liquides.
- Nettoyez régulièrement votre bac à grande eau avec un peu de vinaigre, de bicarbonate de soude ou de savon (évitiez d'utiliser de l'eau de Javel).
- Déposez quelques couches de papier journal ou de carton dans le fond du bac pour absorber les liquides.
- Placez correctement le bac à la rue.

(H2) Pour éviter que les matières gelées restent prises au fond du bac en hiver

- Placez un gros sac de papier, quelques couches de papier journal ou du carton dans le fond du bac.
- Dans le pire des cas : votre bac est assez volumineux pour contenir l'équivalent de plusieurs semaines de résidus alimentaires, ce n'est pas grave s'il n'est pas vidé complètement en hiver (pas d'odeurs).

(H2) Pour éviter la présence d'animaux

- Appliquez un peu d'onguent contre la toux (comme du Vicks VapoRub®) autour des trous d'aération de votre bac brun et sur le rebord du couvercle.
- Bloquez l'ouverture à l'aide d'une sangle élastique, mais n'oubliez pas de l'enlever le jour de la collecte!

(H2) Pour éviter les odeurs et les mouches à fruits dans la cuisine

- Videz régulièrement votre mini-bac de cuisine dans le bac roulant.
- Entreposez les restes de viande, poisson ou autres produits animaliers au congélateur en attendant la collecte (enveloppés dans du papier journal dans un contenant de crème glacée ou de margarine, ou dans un sac de papier doublé de cellulose, par exemple).
- Nettoyez régulièrement le mini-bac (au lave-vaisselle ou avec du détergent à vaisselle ou bicarbonate de soude).
- Recouvrez les matières d'une feuille de papier journal après chaque dépôt, ou enveloppez les matières dans un petit baluchon de papier journal avant de les déposer dans le mini-bac.
- Saupoudrez les matières de bicarbonate de soude ou recouvrez-les d'un papier journal.

(H2) Pour faciliter le nettoyage du bac roulant

- Déposez quelques couches de papier journal dans le fond du bac afin de récupérer les liquides et d'éviter que des matières ne collent aux parois.
- Placez correctement votre bac à la rue.
- Évitez d'y mettre des liquides (soupe, lait, jus, etc.).
- Congelez les matières de source animale, soit celles qui sont susceptibles de dégager des odeurs ou d'attirer les mouches.

(H2) Le bac brun, le complément parfait de votre composteur domestique

- Voyez le bac brun comme un complément à votre composteur domestique et continuez à utiliser ce dernier comme avant. Vous gèrerez ainsi la majeure partie de vos matières organiques sur place et produirez votre propre compost, utilisable quand bon vous semble.
- Complétez ensuite avec votre bac brun pour les viandes, poissons, restes de repas et de salades contenant de la sauce/vinaigrette et autres produits ne pouvant pas être déposés dans le composteur domestique.
- Puisque le volume de matières destiné au bac brun s'en trouve nettement réduit, vous pouvez facilement les congeler durant la semaine et ne les sortir que le matin de la collecte, voire aux deux semaines.

- Le bac brun peut également servir quand le composteur domestique est plein, gelé, ou qu'il faut mettre ses raquettes pour s'y rendre!

ADOPTER LE BAC BRUN EN 4 ÉTAPES FACILES

1

Installez le mini-bac à un endroit accessible. Affichez la liste des matières acceptées. Tapissez le fond de votre bac brun de papier journal ou de carton pour en faciliter le nettoyage.

2

Allez-y progressivement. Commencez en déposant les épluchures de fruits et légumes et le marc de café (avec le filtre) dans votre mini-bac et videz-le dans le bac brun quand il est plein. Sortez votre bac brun à chaque collecte.

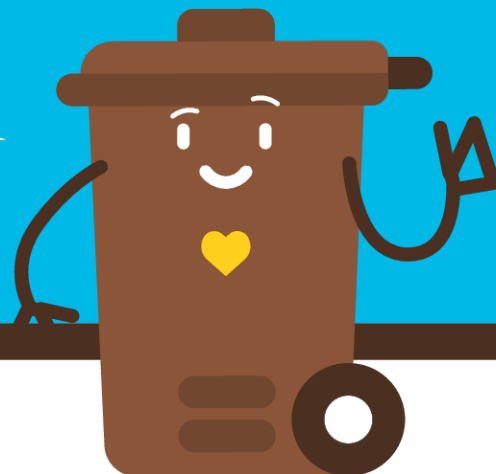
3

Prêt à aller plus loin ? Déposez vos restes de table et rognures de viande dans un contenant au congélateur et videz-le dans votre bac le jour de la collecte. Pas d'odeurs, pas de mouches et un bac brun propre !

4

Maintenant que vous êtes un pro du bac brun... Boîtes de pizza, essuie-tout et mouchoirs vont dans le bac. On répand la bonne nouvelle : c'est la vie en brun !

Vous y êtes arrivé!



(H1) Foire aux questions

Le bac brun arrive... Pourquoi? Comment? Est-ce que tout le monde en reçoit un? Est-ce que ça va puer? Nous comprenons que l'arrivée de ce nouveau venu dans nos foyers suscite questionnements et souvent inquiétudes. Même lorsque le bac brun est attendu depuis belle lurette, de nombreux détails demeurent à préciser.

Trouvez réponse à vos interrogations dans cette section afin que l'intégration du bac brun se fasse tout en douceur.

(H2) Est-ce que les commerces peuvent aussi avoir et utiliser le bac brun?

Il est toujours possible pour un commerce, une industrie ou une institution de se joindre à la collecte des matières organiques à la phase 2 du projet. Communiquez avec votre municipalité pour avoir davantage d'informations.

(H2) Qui est propriétaire du bac?

Si vous êtes propriétaire, vous êtes le propriétaire du bac brun.

(H2) Que faire en cas de bris de mon bac roulant?

En cas de bris, peu importe la raison ou la pièce en cause, vous devez vous assurer que votre bac soit fonctionnel. Vous pouvez appeler à votre municipalité afin de vérifier s'ils ont des pièces de rechange ou vous rendre chez un commerçant (Canadien Tire, Rona, etc.). Toutefois, si le bris est fait lors de la collecte, la municipalité se chargera de réparer votre bac.

(H2) Je fais déjà du compostage domestique, pourquoi aurais-je besoin d'un bac brun?

Le bac brun est un complément à votre composteur domestique, dans lequel plusieurs matières ne peuvent être mises (viandes, poissons, gras, produits laitiers, etc.). Ainsi, pour un ménage faisant du compostage domestique, la pratique démontre que l'équivalent d'un à trois mini-bacs remplis de résidus de viandes ou de poissons, de restes de repas, de salades contenant de la sauce/vinaigrette, de mouchoirs, d'essuie-tout, de boîtes à pizza souillées, etc., ira tout de même chaque semaine dans le bac brun.

(H2) Comment éviter les mouches et les odeurs dans mon bac roulant et dans la cuisine?

Consultez la section *Trucs et astuces* pour savoir comment éviter facilement ces petits désagréments. Le plus important est de sortir votre bac à chaque collecte même s'il contient peu de matières, surtout en période estivale.

(H2) Que faire avec le bac lors d'un déménagement?

Comme votre bac vous appartient, tout comme le bac vert et le bleu également, vous devez les apporter avec lors d'un déménagement.

(H2) Où puis-je me procurer des sacs en papier brun ?

Les sacs en papier brun sont disponibles à la quincaillerie de même qu'au supermarché et à la pharmacie. Des sacs de papier utilisés pour emballer les denrées à l'épicerie font aussi l'affaire (notez que ceux-ci ne disposent pas de pellicule en cellulose pour éviter les fuites).

Vous pouvez aussi emballer vos résidus de table dans du papier journal ou des circulaires pour un même résultat sans frais. Il est également possible de déposer les matières en vrac dans le bac, mais ce dernier devra dans ce cas être nettoyé plus régulièrement.

(H2) Pourquoi les sacs de plastique ou compostables ne sont-ils pas acceptés dans le bac brun?

Les matières qui vont ou ne vont pas dans votre bac dépendent du site de traitement où elles sont envoyées. Le site de traitement où nous envoyons les matières est un site qui n'est pas autorisé à traiter les résidus alimentaires collectés dans de tels sacs.

Consultez la section *Matières acceptées* pour plus de précisions.

(H2) Que faire quand je pars en vacances?

Vous partez en vacances? Pensez à votre bac brun et prévoyez-le à l'avance! Mettez votre bac brun au chemin à la collecte précédente de votre départ afin d'éviter que vos matières restent trop longtemps dans votre bac brun.

(H2) Que fait-on avec les matières collectées?

Référez-vous à la section *Pourquoi les bacs bruns?* Ou consulter la vidéo suivante :
<https://www.youtube.com/watch?v=utmjlxtqGc>

(H2) Autres questions?

Vous avez d'autres questions ou des commentaires par rapport à la collecte des matières organiques ? Communiquez avec votre agente de développement.

Anabelle Gagnon
Agente de développement de Landrienne
819-732-4357 poste 233
agent@landrienne.com